

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
du 29 juin 2022
(visioconférence)

Le Conseil académique de l'Université des Antilles, dans sa séance du 29 juin 2022, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Calendrier de congés des étudiants 2022-2023

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote.

Il est demandé au Conseil académique de se prononcer sur le calendrier de congés des étudiants pour l'année universitaire 2022-2023

Résultat du vote	Membres en exercice	62
	Nombre de membres présents ou représentés	45
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	45

Avis : FAVORABLE

Le calendrier de congés des étudiants pour l'année universitaire 2022-2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil académique.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 29 juin 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

TOUSSAINT

- Mardi 1^{er} novembre 2022 au mercredi 02 novembre 2022 inclus

ARMISTICE

- Vendredi 11 novembre 2022

NOEL

- Jeudi 22 décembre 2022 inclus au lundi 02 janvier 2023 inclus

CARNAVAL

- Lundi 20 février 2023 inclus au mercredi 22 février 2023 inclus (Guadeloupe)
- Lundi 20 février 2023 inclus au jeudi 23 février 2023 inclus (Martinique)

MI-CAREME

- Jeudi 16 mars 2023 (Guadeloupe)

PAQUES

- Jeudi 06 avril 2023 inclus au samedi 15 avril 2023 inclus

FETE DU TRAVAIL

- Lundi 1^{er} mai 2023

VICTOIRE 1945

- Lundi 08 mai 2023

ASCENSION

- Jeudi 18 mai 2023

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

- Lundi 22 mai 2023 (Martinique)
- Samedi 27 mai 2023 (Guadeloupe)

PENTECOTE

- Lundi 29 mai 2023